

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 02 DÉCEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 02 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **MARDI 02 DÉCEMBRE à 20H00**, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la **salle des Mariages** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 26 novembre 2025.

ÉTAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjointes, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, M. RYS Didier, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme DECRIEM Marie-Christine a donné procuration à Mme ALLOUCHERIE Françoise.
M. CATTEZ François a donné procuration à Mme BLONDEL Suzette.
M. BOULET Guillaume a donné procuration à M. OBOEUF Gérard.
M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.
M. HERNOUT Serge a donné procuration à M. DONDAINE Pascal.
M. DUBUISSON Frédéric a donné procuration à M. RYS Didier.

Secrétaire de séance : Mme BLONDEL Suzette

Fin de la séance : 21h20

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : ESPACE SOCIOCULTUREL DE LA LYS - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2026-2029. CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET DE PERSONNEL - AUTORISATION DE SIGNATURE.

2025-12-N° 7

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les projets de convention présentés ;

CONSIDERANT le projet initié et conçu par l'Association, dont l'agrément « centre social et actions collectives familles » par la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais est en cours d'instruction pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2029, conforme à son objet statutaire ;

CONSIDERANT l'intérêt public local, le rayonnement de l'Association sur la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS et son développement d'actions d'accompagnement des enfants et des familles ainsi que sa participation au développement social local ;

CONSIDERANT que le programme d'actions du projet social par l'Association participe à cette politique ;

CONSIDERANT que la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2024 - 2025 arrive à échéance le 31 décembre 2025 ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Madame Odile BAUDEQUIN - Maire-Adjointe ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

M. Jean-Claude DISSAUX, Maire, Mmes Florence WOZNY et Christine CATTY, Maire-Adjointes, ne prenant pas part au vote,

ARTICLE 1 - DE VALIDER la convention d'objectifs et de moyens à compter du 1er janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2029, avec l'Espace Socioculturel de la Lys ;

ARTICLE 2 - DE VALIDER la convention de mise à disposition des locaux à compter du 1er janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2029, avec l'Espace Socioculturel de la Lys ;

ARTICLE 3 - DE VALIDER la convention de mise à disposition de personnels à compter du 1er janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2029, avec l'Espace Socioculturel de la Lys ;

ARTICLE 4 - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer lesdites conventions et tous documents y afférents ;

ARTICLE 5 - D'INSCRIRE les crédits correspondants au Budget 2026.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

Délibération 2025-12-7